

ASSURANCE : France Assureurs détaille ses mesures en faveur des sinistrés

La fédération France Assureurs qui regroupe 252 entreprises d'assurance et de réassurance annonce plusieurs mesures exceptionnelles en faveur des personnes doublement sinistrées dans le Pas-de-Calais, et notamment de ne pas faire supporter une deuxième fois la franchise et à simplifier les procédures d'expertise pour les dommages de même type que ceux déjà subis en novembre. Un communiqué annonce que 98% des missions d'expertises étaient réalisées à la fin décembre et que 60 millions d'euros d'indemnisations avaient été versés représentant une moyenne de 2 600 euros avancés par assurés sinistrés.